

MAIRIE DE BIRAC

COMPTE RENDU **Réunion du CONSEIL MUNICIPAL** **du Mardi 28 Septembre 2021 à 18 Heures 30** **au foyer culturel**

PRÉSENTS : (6) MM. PASIERB Ludovic, ROUSSE Aurélie, TOFAN Isabelle, BIRSAL Nicolas, FLANDROIS Céline, GUIARD Claude.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : (1) M. BLANCHARD Stéphane à M. PASIERB Ludovic.

EXCUSÉS : (2) M. METAYER Alain et Mme COUSSY Françoise.

ABSENTS SANS POUVOIR : (2) M. BERGER Christophe et M. ETIENNE Loïc.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSE Aurélie.

La séance est ouverte à 18H36.

Le compte-rendu de la réunion du 29 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

I – GRAND COGNAC : Rapports d'évaluation de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 29 juin 2021. Cinq rapports d'évaluation ont été adoptés à l'unanimité par GRAND COGNAC.

Ceux-ci portaient sur les points suivants :

- Rapport n°29 : actualisation du transfert de charges – ALSH Cognac,
- Rapport n°30 : actualisation du transfert de charges – ALSH Châteaubernard,
- Rapport n°31 : transfert de la porte Saint-Jacques à Cognac,
- Rapport n°32 : transfert de charges d'entretien pour le complexe sportif à Jarnac,
- Rapport n°33 : aménagement d'un terrain paysager à vocation touristique à Cognac, transfert de charges d'entretien.

Ces rapports doivent être approuvés par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, prises dans un délai de trois mois à compter de la date de transmission du rapport au conseil municipal par le président de la CLECT.

Monsieur Le Maire propose aux membres présents du Conseil Municipal d'approuver ou non les rapports n°29, 30, 31, 32 et 33 de la CLECT du 29 juin 2021 relatifs aux différents transferts nommés ci-dessus et de l'autoriser à signer tous les documents y afférents.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les rapports de la CLECT du 29 juin 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Une délibération sera prise à cet effet.

II – Complément de Numérotation

a) Chez Jeannot : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux nouvelles constructions vont s'édifier sur la parcelle section A n° 711.

Il est donc nécessaire de procéder à la numérotation de ces futures habitations.

Des bâtiments non numérotés, implantés du même côté, doivent aussi être dotés d'un numéro.

Il est proposé la numérotation suivante :

Lieudit	Section et N° Parcelle	N° Maison	Nom du Propriétaire
Chez Jeannot	A 711 p (provisoire)	1	Cts Vrillaud / vente en cours
	A 711 p (provisoire)	3	Cts Vrillaud / vente en cours
	A 709	5	DESVARS Marc
	A 356	7	DESVARS Marc
	A 355	9	BRIFFAUD Philippe

b) Rue Eugène PAULAIS : Afin de raccorder le Foyer Culturel à la fibre, un numéro doit également être attribué pour permettre une utilisation optimale des lieux.

Il est proposé la numérotation suivante :

Lieudit	Section et N° Parcelle	N° Maison	Nom du Propriétaire
Rue Eugène Paulais	A 568	6 Bis	Commune de Birac

Après avoir examiné les propositions de numérotation, le conseil municipal :

- **VALIDE** à l'unanimité les numéros ci-dessus présentés
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre le détail de la nouvelle numérotation au Centre de distribution du courrier de la Poste, au Service du Cadastre du centre des impôts de Cognac ainsi qu'à la société Charente Numérique
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à commander les numéros à apposer sur les futures habitations.

Une délibération sera prise à cet effet.

III – DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire informe qu'afin de procéder à la sécurisation du bourg, rue Eugène Paulais, comme convenu lors de la réunion du 07 juin 2021, il convient de procéder à l'acquisition de panneaux (STOP, limitation 30km/h, Entrée agglomération de Bourg Birac).

De plus, d'autres panneaux devront être installés sur la commune avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le budget primitif, l'opération **100 – PANNEAUX DE SIGNALISATION** n'a pas été reconduite. Pour procéder à l'acquisition de ces panneaux, il convient de la réouvrir et d'y inscrire la somme de 3 000 euros.

Aussi, il est nécessaire de prendre une Décision Modificative pour pouvoir honorer le paiement en passant l'écriture suivante :

Section Investissement

c/ 020 Dépenses imprévues **- 3 000 €**

OPÉRATION N°100 PANNEAUX SIGNALISATION

c/ 2152 Installations de voirie **+ 3 000 €**

Les membres présents, à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à passer l'écriture ci-dessus énoncée et de transmettre cette décision modificative en Trésorerie.

IV – Repas des Aînés

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020, le repas des aînés n'a pu avoir lieu en raison des conditions sanitaires liées au COVID 19. En contrepartie, il a été distribué des paniers gourmands à l'attention des personnes ou couples âgés de 60 ans et plus.

Le conseil échange sur les colis distribués l'an passé et les retours positifs des administrés.

Cette année encore, le contexte sanitaire toujours incertain et les mesures en vigueur (pass sanitaire) ne nous permettent pas le rassemblement des aînés dans de bonnes conditions.

Après discussion, les membres présents, à l'unanimité, acceptent la reconduction des paniers gourmands.

La commission « Fêtes et Cérémonies » se réunira afin d'organiser cet évènement.

V – Affaires diverses :

- a) Un courrier de l'association « Un hôpital Pour les Enfants » a été reçu en mairie le 13 septembre 2021 afin de remercier la municipalité pour la subvention de 50 € accordée en 2021.
- b) La cérémonie du 11 novembre 2021 se déroulera à 11 heures avec dépôt de gerbe au Monument aux Morts et lecture d'un message transmis par la préfecture.
Un pot de l'amitié sera ensuite offert au Foyer Culturel avec obligation du Pass Sanitaire pour accéder au lieu.
- c) Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Mr et Mme MOLK reçu en mairie le 27 septembre 2021, faisant part d'une demande d'autorisation pour le rehaussement du muret de clôture existant dans un angle de la propriété (photos jointes à la demande).
Après discussion, les membres présents autorisent Mr et Mme MOLK à procéder aux travaux de clôture demandés. Un courrier leur sera fait.

Fin de séance à 19h20.